

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PARC DU COTEAU SAINTE-GENEVIÈVE, SECTEUR DÉLIMITÉ PAR LA RUE JOFFRE ET PAR L'AVENUE BAILLARGÉ SITUÉ DANS L'ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILLOU

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le projet d'aménagement du parc du Coteau Sainte-Geneviève dans le secteur délimité à l'est par la rue Joffre et à l'ouest par l'avenue Baillargé, situé dans l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, phase 2, comprend les travaux suivants : nivellement du site, sentiers, murets de soutènement, plantations, garde-corps, ouvrages de gestion des eaux de pluie, clôtures, éclairage, engazonnement, mobilier et autres travaux complémentaires et connexes.

Le projet peut nécessiter l'acquisition à des fins municipales de certains immeubles et de servitudes.

2. Le projet décrit à l'article 1 nécessite l'octroi de contrats de services professionnels et techniques en aménagement et en ingénierie nécessaires à la préparation des études préparatoires, des plans préliminaires ainsi que des plans et devis finaux, à la surveillance de chantier, au contrôle budgétaire et au contrôle des matériaux et de la qualité des travaux, ainsi que tout autre suivi requis pour leur réalisation.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

3. L'estimation du coût de la dépense comprenant les travaux, l'acquisition d'immeubles et de servitudes et les services professionnels et techniques décrits aux articles 1 et 2 est de 500 000 \$.

TOTAL : 500 000 \$

Annexe préparée le 20 juin 2012 par :

Renée Désormeaux
Service de l'aménagement du territoire